

COMITE SYNDICAL**DU 10 MARS 2021**

Le 10 mars 2021 à 16 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du jeudi 4 mars 2021 par Madame Laurence THERY présidente dans les locaux de Grenoble-Alpes Métropole

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	30
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 4 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6 666 voix présents ou représentés :	7 364.53

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
Affichage le :

Titulaires présents :

Mmes et MM., Pierre BEJJAJI, Vincent FRISTOT, Florent CHOLAT, Philippe CARDIN, Nicolas PINEL, (Grenoble-Alpes Métropole), Bruno CATTIN, Anne GERIN, Nadine REUX, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Jean-Pierre PERROUD, Dominique PRIMAT, (Bièvre Isère Communauté), Jean-François CLAPPAZ, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), Gilbert CHAMPON, Albert BUISSON, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Roger VALTAT, Dominique PALLIER, (Communauté de Communes de Bièvre Est).

Hors la présence de Madame Laurence THERY, Présidente,**Autres personnes présentes :**

Mmes et MM. Lucile VIGNON, (SMVIC), Benoît PARENT, (AURG), Alain FAURE, (CNRS), Martin VANIER, (Université de Grenoble), Arnaud GERME, Olivier ALEXANDRE, Amandine DECERIER, Pablo COULANGE, Cécile BENECH, Ludvine DUSSERT, Mara CALABRO, (Etablissement Public du SCoT).

Personnes présentes en distanciel :

Mmes et MM. Laurent THOVISTE, Martial SIMONDANT, Coralie BOURDELAIN, Béatrice VIAL, Aurélie COHENDET, Jean-Claude DARLET, Claude DIDIER, Pierre LABRIET (à partir de 18h00), Alain FAURE(CNRS), Georges DERU, (Trésorier).

Pouvoir pour toute la séance**- Elus en distanciel**

- M. Laurent THOVISTE, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. CARDIN
- M. Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- Mme Coralie BOURDELAIN, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à Mme Laurence THERY
- M. Jean-Claude DARLET, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), pouvoir à M. Gilbert CHAMPON

- Absents excusés

- M. Franck FLEURY, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à M. Philippe CARDIN
- M. Dominique ESCARON, (Grenoble-Alpes Métropole), pouvoir à Jean-François CLAPPAZ
- M. Anthony MOREAU, (CAPV), pouvoir à Mme Anne GERIN
- M. Yannick NEUDER, (Bièvre Isère Communauté), pouvoir à M. Jean-Pierre PERROUD
- M. Olivier SALVETTI, (Communauté de Communes Le Grésivaudan), pouvoir à Mme Laurence THERY

Absents excusés :

Brahim CHERAA, (Grenoble-Alpes Métropole).

Objet : Approbation du compte administratif 2020- Présentation du compte administratif

COMITE SYNDICAL DU 10 MARS 2021

DELIBERATION N° 21-III-II

Objet : Finances - Approbation du compte administratif 2020- Présentation du compte administratif

Conformément au compte de gestion 2020, présenté par le Trésorier Payeur Départemental, le compte administratif de l'exercice 2020 fait apparaître les résultats de clôture 2020 suivants, tenant compte des résultats de clôture de l'exercice antérieur :

Résultats d'exécution

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de clôture de l'exercice 2019	24 052.80	278 674.43	
Recettes réalisées en 2020	37 042.87	889 628.76	
Dépenses réalisées en 2020	59 445.67	979 201.38	
Résultat de l'exercice 2020	-22 402.80	- 89 572.62	- 111 975.42
Résultat global de clôture 2020	+1 650	+ 189 101.81	+ 190 751.81

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 946 420.27€ en 2020 contre 868 489.40€ en 2019 soit une progression de 8.97%.

- Un programme partenarial avec l'Agence soutenu, représentant 310 jours d'études et répondant aux orientations décidées par le Comité syndical du 19 décembre 2021 autour des transitions environnementales, économiques et sociétales et un reliquat de 15 098 € non payés en 2019.
- Une augmentation des charges à caractère général de 45,94%, due pour parties aux charges exceptionnelles liées au déménagement de l'Etablissement : effet de double loyer sur 7 mois (les loyers de l'année n pour les locaux anciennement occupés rue Lesdiguières étant facturés en année n+1), coût de déménagement, reprise des contrats d'assistance pour la mise en place du nouvel univers informatique et accompagnement RH de l'équipe,
- Une légère augmentation de la masse salariale en raison du recrutement d'un poste de rédacteur à temps plein à partir de juin 2020, la masse salariale retrouvant son niveau de 2018.

Répartition	2018	2019	2020
012 - charges de personnel	433 340,54	413 796,59	437 506,42
011 - charges à caractère générale	231 023,50	184 104,54	268 688,77
65 - Autres charges de gestion courante	151 779,81	270 588,27	240 225,08
67 - charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
Total dépenses de fonctionnement	816 143,85	868 489,40	946 420,27

Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 862 582,45€ contre 815 122,71€ en 2019 soit une augmentation de 5.5%. Cette progression est liée aux subventions de l'Agence de l'Eau (pour parties correspondant à des dépenses engagées en 2019). Elles s'élèvent en 2020 à 86 401€ contre 37 025€ en 2019.

En 2020, les participations des collectivités couvrent 89.04% des dépenses 2020 contre 94.63% en 2019. La reprise des excédents antérieurs au budget supplémentaire a permis d'éviter une augmentation des contributions et de dégager un autofinancement des dépenses d'investissement.

Répartition	2018	2019	2020
Contribution Grenoble Alpes Métropole	469 822,40	443 633,26	441 048,02
Contribution autres collectivités	324 048,85	327 718,86	327 010,32
Total participations	793 871,25	771 352,12	768 058,34
Financements Etat (agence de l'Eau + agence française de Biodiversité)	42 327,00	37 025,00	86 401,00
Autres financements de collectivités			
Recette de cession	5 225,00		1 650,00
Autres produits	6 034,78	6 745,62	6 473,11
Total recettes de fonctionnement	847 458,03	815 122,74	862 582,45

Les recettes réelles de fonctionnement sont complétées par des écritures d'ordre permettant d'atténuer l'impact des amortissements. En effet, si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements sont supérieures au besoin de financement, il est alors possible de transférer la part excédentaire en section de fonctionnement.

Le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 est déficitaire à hauteur de - 89 572,62 €. Considérant l'excédent 2019 reporté sur 2020 de +278 674,43€, le résultat cumulé des exercices reste positif de +189 101,81€ au 31 décembre 2020.

Dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 32 399,36€ au titre de l'année 2020, en augmentation de 24 299,36 € par rapport aux dépenses de l'année 2019.

Ces dépenses exceptionnelles concernent pour l'essentiel le renouvellement de mobilier à la suite du déménagement dans les nouveaux locaux et l'acquisition de matériels dont un équipement de visio-conférence et des ordinateurs portables pour les agents.

La participation de l'EP SCoT à l'enquête mobilité CEREMA progresse également d'un exercice budgétaire à l'autre.

Répartition	2018	2019	2020
Frais d'étude, d'élaboration des docs d'urbanisme	6 932,00	0,00	3 399,00
Concessions et droit similaire	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement versées		6 501,60	8 668,80
Installations générale, agencements et aménagements divers	0,00		
Acquisition matériel de transport	15 600,02	0,00	
Acquisition matériel bureau et informatique	1 248,00	1 597,85	15 056,27
Acquisition de mobilier	4 351,04	0,00	5 275,29
Dépôts et cautionnements versés	540,00	0,00	0,00
Total dépenses d'investissement	28 671,06	8 099,45	32 399,36

Les recettes d'investissement :

Chapitre 10 : l'encaissement du FCTVA à hauteur de 4 261.76 € calculé sur les dépenses éligibles d'investissement 2018

Ces recettes sont complétées par des opérations d'ordre entre section notamment les recettes liées aux amortissements.

Le solde entre les recettes et les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2020 est déficitaire à hauteur de - 22 402.80€. Considérant l'excédent 2019 reporté sur 2020 de +24 052€, le résultat cumulé des exercices reste positif de +1 650 € au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- **approuve le compte administratif 2020 de l'Etablissement.**

Vote :

Voix pour : 7 364.53

Voix contre : 0

Abstention :

Fait à Grenoble, le 10 mars 2021

La Présidente

Laurence THERY